Gouvernement du Canada | Government of Canada

Office de la propriété intellectuelle du Canada

RAPPORT ANNUEL 2014–2015

Canada

Cette publication est également offerte par voie électronique en version HTML : www.opic.ic.gc.ca

On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande.

Coordonnées

Centre de services à la clientèle
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Innovation, sciences et développement économique Canada
Place du Portage I
Bureau C-229, 2e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

Tél. (sans frais) : 1-866-997-1936
ATS : 1-866-442-2476
Téléc. : 819-953-OPIC (819-953-6742)
ic.contact-contact.ic@canada.ca

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'OPIC soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'OPIC ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne : www.ic.gc.ca/demande-droitdauteur ou communiquer avec le Centre de services à la clientèle aux coordonnées ci-dessus.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Innovation, des sciences et du développement économique (2016).

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

Cat. No. Iu71F
ISSN 1200-6017
Also available in English under the title *Canadian Intellectual Property Office Annual Report 2014-2015*

NOTRE MISSION

CONTRIBUER À L'INNOVATION ET AU SUCCÈS ÉCONOMIQUE DU CANADA :

EN OFFRANT PLUS DE CERTITUDE SUR LE MARCHÉ GRÂCE À DES DROITS DE QUALITÉ ACCORDÉS EN TEMPS OPPORTUN

EN ENCOURAGEANT ET EN APPUYANT L'INVENTION ET LA CRÉATIVITÉ GRÂCE AU PARTAGE DES CONNAISSANCES

EN FAISANT CONNAÎTRE LA PI AUX INNOVATEURS POUR LES ENCOURAGER À MIEUX L'EXPLOITER

EN AIDANT LES ENTREPRISES À ÊTRE CONCURRENTIELLES DANS LE MONDE GRÂCE À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET À LA PROMOTION DES INTÉRÊTS DU CANADA EN MATIÈRE DE PI

EN ADMINISTRANT L'OFFICE ET LE RÉGIME DE PI DU CANADA DE FAÇON EFFICACE ET EFFICIENTE

NOTRE VISION

NOTRE LEADERSHIP ET NOTRE EXPERTISE APPUIENT LA CRÉATIVITÉ, FAVORISENT L'INNOVATION ET CONTRIBUENT À L'ESSOR ÉCONOMIQUE.

NOS VALEURS

À TITRE DE PARTENAIRES DE CONFIANCE CHARGÉS D'INSTAURER UNE ÉCONOMIE INNOVATRICE AU CANADA :

- NOUS APPLIQUONS LES PRINCIPES D'EXCELLENCE ET D'EFFICACITÉ À TOUT CE QUE NOUS FAISONS
- NOUS PRENONS DES DÉCISIONS RAPIDES ET JUDICIEUSES EN CE QUI CONCERNE LES DROITS DE PI
- NOUS RESPECTONS LE POINT DE VUE DES INTERVENANTS TOUT EN JOUANT NOTRE RÔLE D'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION

COMMENT NOUS AVONS REJOINT LES INNOVATEURS ET LES CRÉATEURS CANADIENS

12 923
DEMANDES ÉCRITES ONT ÉTÉ REÇUES ET TRAITÉES PAR LE CENTRE DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

54 095
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PAR TÉLÉPHONE

2 051
VISITES DE CLIENTS

1 275 GAZOUILLIS
3 104 ABONNÉS

5 000+
PERSONNES ET PARTENAIRES ONT RENCONTRÉ DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES DE L'OPIC

3 200
PERSONNES ONT PARTICIPÉ À DES PRÉSENTATIONS SUR LA PI DE L'OPIC

LES 10 PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE DES DEMANDES À L'OPIC

RANG #	BREVETS	MARQUES DE COMMERCE	DESSINS INDUSTRIELS	DROIT D'AUTEUR
1	US 17 129	CA 21 426	US 3 248	CA 6 844
2	CA 4 812	US 16 792	CA 824	US 560
3	DE 2 374	DE 1 574	SZ 204	HK 64
4	JP 1 903	GB 1 501	DE 201	BM 26
5	FR 1 876	FR 1 230	GB 183	GB 22
6	SZ 1 476	JP 1 081	JP 174	FR 19
7	GB 1 229	SZ 915	FR 146	SZ 17
8	CN 661	CN 869	CN 100	CN 16
9	NL 601	IT 651	KR 93	AU 14
10	IT 569	AU 571	SE 83	JP 11

2014-2015 EN CHIFFRES

DEMANDES

37 526
BREVETS

51 181
MARQUES DE COMMERCE

7 638
DROITS D'AUTEUR

5 916
DESSINS INDUSTRIELS

DEMANDES D'EXAMEN

28 776
BREVETS

OCTROIS/ ENREGISTREMENTS

23 746
BREVETS

25 613
MARQUES DE COMMERCE

6 822
DROITS D'AUTEUR

6 424
DESSINS INDUSTRIELS

2 484
DEMANDES POUR LESQUELLES L'OPIC ÉTAIT L'ADMINISTRATION CHARGÉE DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE

268
DEMANDES POUR LESQUELLES L'OPIC ÉTAIT L'ADMINISTRATION CHARGÉE DE L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

À l'OPIC, nous nous sommes engagés à offrir d'excellents services à nos clients. Nous avons mis en place des normes de services afin de vous fournir les produits et services dont vous avez besoin en temps opportun.

Vous pouvez communiquer avec nous de plusieurs moyens : par téléphone, par la poste, par courriel et par télécopieur. Le Centre de services à la clientèle vérifie les messages vocaux tous les jours et vous rappellera avant la fin du jour ouvrable suivant. Nous répondons aux demandes de renseignements généraux reçues par courrier, par courriel et par télécopieur dans un délai de deux jours ouvrables.

Si vous préférez, vous pouvez visiter le Centre de services à la clientèle, où nous offrons des services dans les deux langues officielles. Au besoin, un agent d'information sera sur place pour vous aider.

Si vous souhaitez nous fournir de la rétroaction sur l'un des produits et des services que nous offrons, veuillez utiliser notre formulaire de rétroaction en ligne.

COMMENT COMMUNIQUER AVEC NOUS

OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA
INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA

Place du Portage I
Pièce C-229, 2e étage
50, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0C9

POUR LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

TÉLÉPHONE (SANS FRAIS) : 1-866-997-1936

ATS : 1-866-442-2476

TÉLÉC. : 819-953-OPIC (819-953-6742)

COURRIEL : ic.contact-contact.ic@canada.ca

SITE WEB : www.opic.ic.gc.ca

Table des matières

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE 2

SOUTENIR L'INNOVATION CANADIENNE 5

EN VEDETTE 8

UN CADRE MODERNE POUR UN CANADA COMPÉTITIF MONDIALEMENT 9

DE NOUVEAUX SERVICES AUX ENTREPRISES, UN MEILLEUR ACCÈS À L'INFORMATION 11

UNE INFRASTRUCTURE DE TI POUR SUIVRE L'ÉVOLUTION DU SECTEUR DE L'INNOVATION 12

RATIONALISÉ, MOTIVÉ ET PRÊT À SE MOBILISER 13

RENDEMENT ET OBJECTIFS 15

DIRECTION DES BREVETS 16

DIRECTION DES MARQUES DE COMMERCE 18

DIRECTION DU DROIT D'AUTEUR ET DES DESSINS INDUSTRIELS 20

COMMISSION D'APPEL DES BREVETS 22

COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE 23

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

À mi-chemin de notre stratégie d'affaires quinquennale, nous avons fait des progrès importants vers l'atteinte de nos buts stratégiques en 2014-2015 et sommes mieux équipés que jamais auparavant pour soutenir l'innovation canadienne dans le contexte mondial moderne de la propriété intellectuelle (PI).

En collaboration avec nos collègues du ministère, l'OPIC a soutenu une série de modifications à la *Loi sur les brevets*, la *Loi sur les marques de commerce* et la *Loi sur les dessins industriels*, lesquelles modifications permettront au Canada de s'aligner sur les traités internationaux et de moderniser le cadre de la PI de notre pays. Ce processus de modernisation aidera à favoriser l'innovation au Canada et augmentera la compétitivité économique de notre pays.

Conformément à notre vision de modernisation des TI, nous avons entrepris un certain nombre d'initiatives technologiques majeures destinées à mieux soutenir les entreprises. Ces initiatives ont inclus la création d'un carnet de route des TI à long terme pour l'OPIC ainsi que le perfectionnement des services numériques et en ligne clés visant à offrir plus de valeur aux innovateurs tout au long du cycle de vie des innovations.

Tout ce travail a été effectué au soutien de nos piliers stratégiques et habilitants, définis dans notre stratégie d'affaires : viser à l'interne l'excellence opérationnelle, et se concentrer sur la satisfaction des besoins en PI des innovateurs et des créateurs canadiens en leur donnant accès aux connaissances dont ils ont besoin pour utiliser la PI efficacement. Grâce aux commentaires que nous avons reçus de nos clients par l'entremise de tables rondes, nous avons consacré l'année à l'élaboration d'une série de services potentiels aux entreprises. Sur le plan opérationnel, nous avons appliqué des méthodologies Lean pour moderniser nos procédures et rationaliser nos méthodes de travail afin d'être en mesure d'offrir des services de PI d'une manière opportune.

L'atteinte de l'excellence dépend de la force de l'équipe d'une organisation. Selon les constatations du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2014, l'OPIC a fait des progrès en matière de mobilisation des employés et de création d'un milieu de travail basé sur le respect et l'éthique. L'engagement de l'organisation vis-à-vis de l'amélioration continue soutiendra cet accent sur la mobilisation et le perfectionnement des employés, guidé par un plan d'action en vue d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

La somme de nos réalisations en 2014-2015 (la troisième année de notre stratégie d'affaires) est, de mon point de vue, un accomplissement remarquable dont tous les employés de l'OPIC devraient être fiers. Ces réalisations donneront aux innovateurs les outils et les protections dont ils ont besoin pour innover, créer et réussir dans le contexte économique mondial.

À compter de maintenant, nous travaillerons à mettre en œuvre les changements législatifs, continuerons à harmoniser le cadre de PI du Canada avec ceux des autres pays, et déterminerons et adopterons les pratiques exemplaires internationales en matière d'enregistrement des droits de PI — en nous appuyant dans chaque cas sur des technologies appropriées pour nous acquitter de notre travail d'une façon intégrée et efficiente.

Johanne Bélisle
Commissaire aux brevets, registraire des marques de commerce et présidente

L'OPIC EN UN COUP D'OEIL

L'OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA EST UN ORGANISME DE SERVICE SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT DU CANADA. NOS DOMAINES D'ACTIVITÉ INCLUENT LES SUIVANTS.

BREVETS

NOUVELLES INVENTIONS ET AMÉLIORATIONS APPORTÉES À DES INVENTIONS EXISTANTES

MARQUES DE COMMERCE

MOTS OU DESSINS UTILISÉS POUR IDENTIFIER DES BIENS OU DES SERVICES

DROIT D'AUTEUR

PROTECTION D'ŒUVRES ARTISTIQUES, DRAMATIQUES, MUSICALES, LITTÉRAIRES OU AUTRES

DESSINS INDUSTRIELS

CARACTÉRISTIQUES VISUELLES APPLIQUÉES À UN ARTICLE MANUFACTURÉ

TOPOGRAPHIES DE CIRCUITS INTÉGRÉS

CONFIGURATIONS TRIDIMENSIONNELLES DE CIRCUITS ÉLECTRONIQUES

965
EMPLOYÉS POUR PLUS DE

100 000
DEMANDES DE PI

NOS DIRECTIONS

DIRECTION DES BREVETS

DIRECTION DES MARQUES DE COMMERCE

DIRECTION DU DROIT D'AUTEUR ET DES DESSINS INDUSTRIELS

COMMISSION D'APPEL DES BREVETS

COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE

STRATÉGIES ET SERVICES ORGANISATIONNELS

DIRECTION DE L'INFORMATION

DIRECTION DES PROGRAMMES

NOS PILIERS

CLIENTS

ACQUÉRIR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES BESOINS EN PI DES INNOVATEURS AINSI QUE DES NOUVEAUX SERVICES QUE L'OPIC PEUT OFFRIR

ACCÈS AUX CONNAISSANCES INNOVATRICES

VEILLER À CE QUE L'OPIC DIFFUSE EFFICACEMENT L'INFORMATION AFIN D'ENCOURAGER L'INNOVATION GRÂCE À L'EXPLOITATION DE CONNAISSANCES ACCESSIBLES

CADRE DE LA PI MODERNE

RÉDUIRE LE FARDEAU ADMINISTRATIF, ET HARMONISER LES CADRES RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF DE LA PI DU CANADA AVEC LES PRATIQUES EXEMPLAIRES INTERNATIONALES

MAIN-D'ŒUVRE HAUTEMENT QUALIFIÉE

PERMETTRE À L'OPIC D'ÊTRE UNE ORGANISATION SOUPLE ET AXÉE SUR LE SAVOIR AINSI QUE L'APPRENTISSAGE QUI ATTIRE ET MAINTIENT EN POSTE LES PERSONNES LES PLUS QUALIFIÉES, QUI COMPRENNENT LES AVANTAGES DE LA PI POUR L'INNOVATION

INFRASTRUCTURE DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ADAPTÉE

VEILLER À CE QUE L'OPIC SOIT DOTÉ D'UN SYSTÈME DE TI ADAPTÉ ET MODERNE AFIN D'ENCOURAGER L'INNOVATION, DE MAINTENIR UN CADRE RÉGLEMENTAIRE MODERNE, ET DE FOURNIR DES SERVICES EFFICACES ET DES CONNAISSANCES ACCESSIBLES

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

GÉRER LES ACTIVITÉS COMMERCIALES DE FAÇON EFFICACE ET DURABLE TOUT EN RÉPONDANT AUX BESOINS DES CLIENTS/INTERVENANTS DE MANIÈRE À OFFRIR AU MOMENT OPPORTUN ET À MOINDRE COÛT DES DROITS DE PI DE QUALITÉ

Soutenir **L'INNOVATION** canadienne

Soutenir l'innovation canadienne

Les idées, et non les *choses*, sont la clé de la prospérité dans l'économie mondiale. L'innovation et la découverte sont plus importantes que jamais. Pour s'épanouir, la pensée novatrice a besoin du bon cadre : un environnement où la PI est estimée et protégée.

« La marque de commerce Coca-Cola est hors de tout doute le bien le plus précieux de Coca-Cola. Notre relation avec l'OPIC est donc cruciale pour les activités de Coca-Cola : l'OPIC nous aide à protéger notre bien le plus précieux. »

LA COMPAGNIE COCA-COLA
UN LEADER MONDIAL DE L'INDUSTRIE DES BOISSONS

UN HÉRITAGE DE DÉCOUVERTE

Le Canada a un long passé d'innovation. Notre pays a produit des percées dans le monde médical, des avancées en ingénierie, et de grands bonds en avant en télécommunications et dans d'autres technologies de pointe. Des documents de référence comme le rapport *Régime de propriété intellectuelle au Canada*, un rapport préparé par le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, donnent à penser que pour poursuivre cette tradition, les entreprises ont besoin du support d'un système de la PI moderne et efficace.

Alors, quelle forme prend ce support?

UN MONDE DE POSSIBILITÉS

Avec la mondialisation qui abat les frontières économiques, des parties du cadre de PI classique ne soutiennent plus la réalité des échanges mondiaux. Aujourd'hui, les entreprises ont besoin d'une façon opportune et abordable de protéger leurs droits de PI partout, pas seulement dans leur pays d'origine. Pour ce faire, les systèmes de PI mondiaux doivent être davantage harmonisés.

En même temps, la *quantité* de propriété intellectuelle créée a augmenté de façon exponentielle. Les modèles d'affaires de nombreuses entreprises font de leur PI leur principale source de valeur, devant des actifs plus tangibles comme les biens physiques. Les offices de PI comme l'OPIC doivent adapter leurs façons de travailler afin de composer avec cette augmentation croissante et avec un environnement d'innovation de plus en plus complexe.

« [Nous faisons] des recherches exhaustives sur le site de l'OPIC avant d'aller de l'avant avec notre processus de développement de produit. L'OPIC a grandement contribué à l'accélération de ce processus. »

TRUDEAU CORPORATION
FOURNISSEUR D'ARTICLES DE CUISINE ET DE TABLE DE QUALITÉ

Demandes de PI dans le monde	2004	2013
Brevets	1 574 400	2 567 900
Marques de commerce	4 468 063	7 045 140
Dessins industriels	586 600	1 242 701
Totaux	**6 629 063**	**10 855 741**

LA PI COMME MOTEUR ÉCONOMIQUE

L'OPIC a toujours fait porter ses efforts sur le soutien de l'innovation en fournissant une protection de la PI opportune et de qualité, de manière que les entreprises puissent développer des produits et des services qui remportent un succès commercial. Dans la nouvelle réalité mondiale, cela signifie harmoniser davantage nos activités avec les stratégies économiques du Canada, et encourager l'invention, la découverte et le succès commercial par l'entremise de la modernisation, de l'harmonisation internationale, et de façons rationalisées et efficientes d'accomplir le travail en matière de PI.

EN VEDETTE

UN CADRE MODERNE POUR UN CANADA COMPÉTITIF MONDIALEMENT

Lorsque les idées sont bien protégées, les entreprises ont la confiance nécessaire pour les transformer en solutions et en produits compétitifs. Cette réalité a déterminé le programme ambitieux de modernisation de la PI et d'harmonisation internationale de l'OPIC au cours des trois dernières années. Le résultat? Une vague de changements qui garantira que les cadres administratif et réglementaire de PI du Canada soutiennent l'innovation et la compétitivité avec transparence, certitude et efficience.

UN SYSTÈME DE PI MODERNISÉ

Le gouvernement du Canada voit la protection de la PI comme une priorité économique, comme le démontrent les changements législatifs importants apportés, qui permettent maintenant au pays d'harmoniser son cadre de PI avec d'importants traités et accords internationaux. Ces changements donneront aux entreprises canadiennes un avantage concurrentiel en réduisant leur fardeau administratif et en harmonisant les procédures internationales en matière de PI.

Au cours d'une seule année, 2014-2015 a vu la mise à jour de trois lois canadiennes importantes en matière de PI. Le projet de loi C-31 a reçu la sanction royale en juin 2014 : ses modifications à la *Loi sur les marques de commerce* permettent au Canada d'adhérer à trois traités administratifs internationaux en matière de PI. Ces traités permettront à l'OPIC de réduire les formalités administratives, d'augmenter la certitude et de soutenir l'expansion sur les marchés mondiaux. En décembre de la même année, des modifications à la *Loi sur les brevets* et à la *Loi sur les dessins industriels* ont été adoptées, permettant au pays d'adhérer à deux autres traités de PI, avec l'objectif de soutenir la compétitivité des entreprises canadiennes sur la scène mondiale. Des changements ont également été apportés au régime des marques de commerce du Canada dans le cadre du projet de loi C-8, la *Loi visant à combattre la contrefaçon de produits*, adopté en décembre 2014.

HARMONISATION INTERNATIONALE DE LA PI

Alors que les nouvelles lois étaient adoptées, l'OPIC a travaillé avec d'autres offices de la PI à influencer les forums internationaux, à soutenir le programme de politique commerciale et étrangère du Canada, et à conclure des accords avantageux pour les entreprises canadiennes. L'OPIC a signé un nouvel accord d'Autoroute du traitement des demandes de brevet (ATDB) avec l'Office européen des brevets pour aider les innovateurs à obtenir la protection de leurs brevets d'une manière opportune et efficace. L'OPIC a également signé un protocole d'entente avec la Chine qui permet aux agences de PI des deux pays de coopérer sur plusieurs aspects de l'administration des marques de commerce.

L'OPIC a en outre continué à fournir une assistance d'expert à des pays en développement — par exemple par l'entremise de l'atelier OPIC-OMPI annuel à l'intention de cadres supérieurs d'offices de la PI de pays en développement. Également, l'OPIC a assisté à la septième rencontre du Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) à Genève et à la septième rencontre du Groupe de travail plurilatéral sur l'Autoroute du traitement des demandes de brevet (ATDB) à Singapour, et a commencé à accepter la transmission électronique des demandes de brevet internationales préparées au moyen du service ePCT de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

HARMONISATION AVEC LES ACCORDS INTERNATIONAUX

LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS ADOPTÉS PAR LE CANADA EN 2014-2015 PERMETTENT AU PAYS D'ADHÉRER AUX ACCORDS ET TRAITÉS SUIVANTS :

- Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques
- Traité de Singapour sur le droit des marques
- Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques
- Traité sur le droit des brevets
- Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

DE NOUVEAUX SERVICES AUX ENTREPRISES, UN MEILLEUR ACCÈS À L'INFORMATION

Les petites et moyennes entreprises sont d'importants moteurs de l'économie. Nombre d'entre elles ne disposent toutefois pas de l'information nécessaire pour comprendre une législation sur la PI complexe et concevoir des stratégies de PI solides. Pour combler ce manque, l'OPIC a travaillé tout au long de l'année à définir de nouveaux services aux entreprises qui aideront les entreprises canadiennes à faire le meilleur usage possible de leur PI et à obtenir les résultats opportuns dont elles ont besoin.

AMÉLIORER LE « QI EN MATIÈRE DE PI » DU CANADA

Une orientation fortement axée sur la clientèle et la prestation de services de valeur aux entreprises sont les grandes priorités de l'OPIC. Pour progresser sur ces plans, l'organisation a établi une courte liste de nouveaux services à mettre en place — y compris des ressources en ligne et de nouveaux modules de formation. L'OPIC a également passé en revue les pratiques exemplaires, et a collaboré avec des offices des brevets choisis d'autres pays à préparer l'introduction de ces nouveaux services et à mettre au point d'autres services au cours des années à venir.

Nombre des nouveaux services de l'OPIC sont conçus pour améliorer la connaissance que les compagnies canadiennes ont de la PI : leur « QI en matière de PI ». En guise de complément, l'OPIC a élargi les partenariats stratégiques existants et a commencé à en établir de nouveaux afin d'effectuer de la recherche sur des sujets et des industries clés, et de diffuser davantage l'information en matière de PI auprès des petites et moyennes entreprises.

AIDER LES ENTREPRISES À ACCÉDER À L'INFORMATION

L'OPIC a effectué une analyse détaillée des écarts afin de déterminer quelle information est offerte aux clients en ligne et quelle information peut seulement être obtenue sur demande par l'entremise des médias classiques. Il s'agit là d'une première étape importante pour s'assurer que les entreprises ont accès à l'information dont elles ont besoin pour élaborer des stratégies de PI efficaces. Deux initiatives spécifiques qui amélioreraient l'accès à l'information pour les utilisateurs de PI ont été ciblées pour mise en œuvre. Une première est liée au système de la Base des données sur les brevets canadiens, et augmentera la transparence, améliorera l'efficacité de la recherche et du processus d'examen, et mènera à plus de conformité et de coopération internationales. L'autre est liée à une analytique de la PI qui tracera le portrait des technologies de brevet et des collaborations entre inventeurs, et permettra une meilleure compréhension de la collaboration en innovation, des nouvelles technologies et des points sur lesquels les Canadiens peuvent avoir un avantage technologique. Des plans à plus long terme sont en cours d'élaboration.

INFORMER LES INNOVATEURS PAR DES ACTIVITÉS DE DIFFUSION

LES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES DE L'OPIC ONT RENCONTRÉ PLUS DE 5 000 PERSONNES. AVEC NOS PARTENAIRES, NOUS AVONS PRÉSENTÉ DES EXPOSÉS SUR LA PI À PLUS DE 3 200 PERSONNES.

UNE INFRASTRUCTURE DE TI POUR SUIVRE L'ÉVOLUTION DU SECTEUR DE L'INNOVATION

Avec l'accélération de l'innovation et un environnement de PI mondial de plus en plus interconnecté, rapide et fiable, une technologie hautement performante est une obligation pour toute organisation de PI.
En 2014–2015, l'OPIC a élaboré une feuille de route de la TI et a fait progresser quinze projets de modernisation de la technologie qui créeront un système de PI plus agile et adapté pour les entreprises canadiennes.

FAIRE AVANCER NOS PRIORITÉS

La série de projets de modernisation de la TI de l'année dernière était axée sur un certain nombre de domaines prioritaires pour l'OPIC. La conformité à la législation était au sommet de la liste à la suite des changements importants au cadre de PI du Canada et des préparatifs en vue de l'harmonisation avec de multiples accords internationaux. D'autres projets visaient à améliorer la rapidité de diffusion des données financières, à développer de nouveaux services aux entreprises, à mettre en œuvre un système de gestion du contenu d'entreprise et à réaliser des économies au niveau des processus internes.

Une analyse d'un large éventail de solutions possibles a été effectuée afin de valider la feuille de route de l'organisation en matière de TI, et les investissements planifiés ont été réévalués et classés en ordre de priorité afin que la modernisation de la TI soit cohérente, intégrée et efficiente, et fasse une réutilisation intelligente des technologies et des ressources dans l'ensemble des projets. Toutes les améliorations proposées — du renouvellement des logiciels de bureautique à un pilote de télétravail à long terme — visent à aider les employés à mieux servir les clients.

FAIRE PASSER LES CLIENTS EN PREMIER

Dans le cadre de ses activités de TI en 2014–2015, l'OPIC a commencé à travailler à un cadre de gestion des relations avec la clientèle, dont le lancement est prévu au courant de l'exercice financier 2017-2018. Ce cadre soutiendra des interactions de qualité avec les clients. De plus, élaborer une version en ligne du *Manuel des produits et services des marques de commerce* et la fonctionnalité permettant de classifier selon la classification Nice et améliorer le site Web de l'OPIC sont toutes des étapes prises pour rationaliser et consolider les technologies et les plateformes de l'Office.

Le travail a également progressé sur les mises à jour à la Base de données sur les brevets canadiens. Une nouvelle fonctionnalité permet aux utilisateurs de filtrer les résultats de recherche de manière à montrer seulement les documents actifs ou inactifs, ce qui rendra plus facile de restreindre les résultats de recherche lorsqu'on veut déterminer la liberté d'action ou essayer d'éviter la contrefaçon.

LES MISES À JOUR ET LES BONIFICATIONS PRÉVUES AUX APPLICATIONS EN LIGNE DE L'OPIC AMÉLIORERONT L'EXPÉRIENCE DE L'UTILISATEUR.

RATIONALISÉ, MOTIVÉ ET PRÊT À SE MOBILISER

Les organisations dans de nombreux secteurs parlent aujourd'hui d'« agilité » : la capacité de travailler rapidement, de s'adapter au changement et de tirer parti des nouvelles possibilités. Pour soutenir les entreprises canadiennes novatrices, l'OPIC doit être agile. L'Office a donc fait des efforts pour rationaliser ses activités et renforcer sa main-d'œuvre hautement qualifiée.

UN OPIC PLUS ADAPTÉ

Les équipes de l'OPIC ont continué à intégrer les principes de la méthodologie Lean d'amélioration continue des processus en mettant l'accent sur la valeur pour la clientèle, la qualité et la rapidité dans l'ensemble des activités de l'organisation. Les employés ont joué un rôle important dans la réduction des temps de traitement pour l'enregistrement des marques de commerce, le traitement du courrier entrant, ainsi que plusieurs aspects opérationnels au sein de la Direction des brevets – tous contribuant à l'atteinte des buts et des objectifs de l'OPIC définis dans la Stratégie d'affaires 2012-2017.

Les employés des marques de commerce ont également lancé plusieurs changements avec l'aide de nos clients pour réduire les temps totaux de traitement nécessaires à l'acquisition d'une marque de commerce, changements qui ont été bien reçus tant par la communauté des agents que par les déposants directs. Les employés ont également été en mesure de réduire le courrier en attente sur les marques de commerce de plus de 90 %.

Pour mieux gérer la capacité, les normes de service, la qualité et les coûts, l'OPIC a élaboré des modèles de gestion par activités qui ont contribué à l'excellence opérationnelle et à une performance améliorée.

PROMOUVOIR L'EXCELLENCE DES EMPLOYÉS

Des gens hautement efficaces sont cruciaux à l'excellence organisationnelle. L'OPIC a élaboré des profils de compétence pour les gestionnaires au soutien du perfectionnement des employés, a approuvé une approche de conception de cheminement de carrière, et a élaboré des cheminements de carrière spécifiques pour les superviseurs et les gestionnaires, soulignant les exigences de formation pour les deux rôles. La formation a joué un rôle clé dans la tenue à jour des compétences de la main-d'œuvre de l'OPIC. Par exemple, nous avons tenu 186 séances de formation pour les examinateurs de brevets et lancé un programme pilote de mentorat pour les examinateurs de brevets.

86 % : « Je suis fier du travail que je fais »

SONDAGE AUPRÈS DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX DE 2014

Les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014 (SAFF), qui recueille les points de vue des employés sur la mobilisation des employés, le leadership, la main-d'œuvre et le milieu de travail, sont arrivés à la fin de 2014-2015. L'OPIC a commencé à travailler à un nouveau plan d'action SAFF 2014-2017 en analysant ses points forts et ses aspects à améliorer, ayant mené à bien la totalité des éléments du plan d'action du SAFF 2011 plus tôt cette année. Des prix et des reconnaissances ont aidé à améliorer la mobilisation des employés, et à célébrer les réalisations individuelles.

VISER UNE MEILLEURE PERFORMANCE

LES INITIATIVES D'AMÉLIORATION CONTINUE DE L'OPIC ONT CONTINUÉ À GÉNÉRER DES GAINS D'EFFICACITÉ IMPORTANTS TOUT AU LONG DE 2014-2015.

BREVETS

(DOSSIERS EN ATTENTE ET DÉLAIS DE TRAITEMENT)

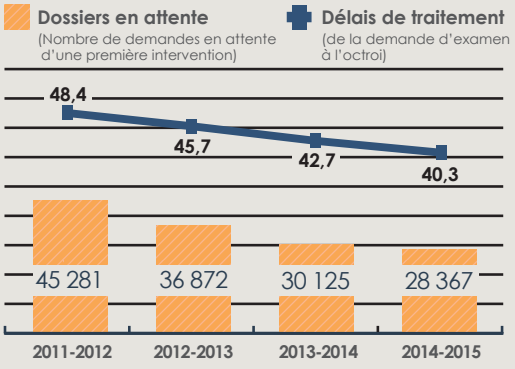

COMMISSION D'APPEL DES BREVETS

(DOSSIERS EN ATTENTE ET DÉLAIS DE TRAITEMENT)

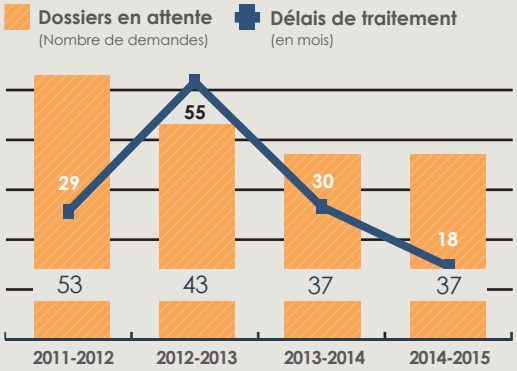

MARQUES DE COMMERCE

(DOSSIERS EN ATTENTE ET DÉLAIS DE TRAITEMENT)

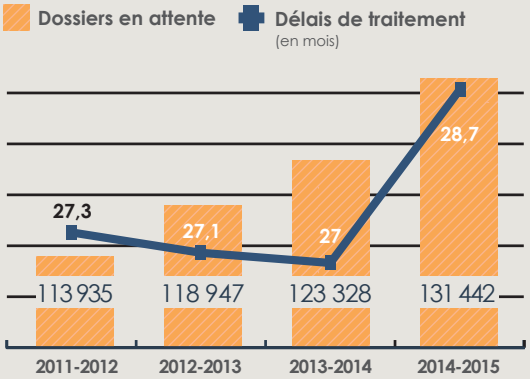

COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE

(DOSSIERS ACTIFS ET DÉLAIS DE TRAITEMENT POUR LES PROCÉDURES D'OPPOSITION)

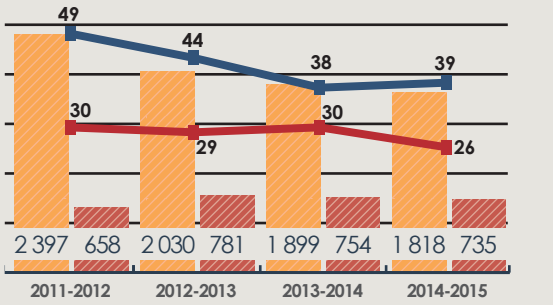

DESSINS INDUSTRIELS

(DOSSIERS EN ATTENTE ET DÉLAIS DE TRAITEMENT)

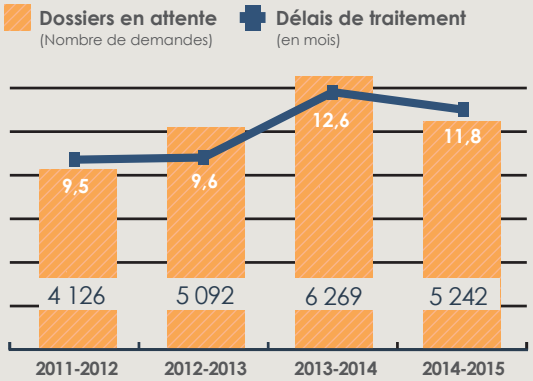

Rendement et **OBJECTIFS**

Afin de contribuer à l'objectif stratégique premier de l'OPIC, qui est d'améliorer les cadres de la PI, de soutenir l'innovation, la compétitivité, la clarté et la certitude, et de réduire les formalités, chaque direction de l'OPIC définit des priorités spécifiques à atteindre au cours de l'exercice financier. Ci-dessous se trouve une liste des priorités pour 2014–2015 et un résumé des progrès réalisés en vue de leur atteinte.

DIRECTION DES BREVETS

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
Pour soutenir l'objectif de l'OPIC qui consiste à administrer les droits de PI d'une façon opportune, la Direction des brevets s'est attachée à réduire le temps d'attente — le nombre moyen de mois entre la réception d'une demande d'examen et l'octroi d'un brevet. À la fin du mois de mars 2015, une moyenne annuelle de 40,3 mois avait été atteinte. Ceci représentait une réduction de 2,4 mois du temps d'attente global par rapport à l'exercice financier précédent. Les succès remportés cette année sont attribuables à des efforts soutenus pour réduire l'arriéré, à une utilisation stratégique des heures supplémentaires et au succès de stratégies de recrutement antérieures d'examinateurs de brevets.

PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES ET RÉSULTATS ATTEINTS

1. **Améliorer la qualité et la certitude juridique des brevets :**
   - A révisé et publié plusieurs chapitres du *Recueil des pratiques du Bureau des brevets* (RPBB) et a publié une *Pratique d'examen concernant les utilisations médicales*.

2. **Travailler à des modifications à la *Loi sur les brevets* et aux *Règles sur les brevets* :**
   - A effectué un important travail relativement aux modifications à la *Loi sur les brevets* en vue de la ratification par le Canada du Traité sur le droit des brevets. Les modifications à la *Loi sur les brevets* ont reçu la sanction royale le 16 décembre 2014.

3. **Soutenir les initiatives de partage des tâches :**
   - A fourni de la formation sur place au personnel de l'Office des brevets du Chili en ce qui concerne le Traité de coopération en matière de brevets.
   - A collaboré avec l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la Chine et d'autres offices partenaires de l'ATDB mondiale à élaborer un formulaire de demande d'ATDB interactif commun.
   - En tant que membre du Groupe de Vancouver, a collaboré avec l'Office des brevets de l'Australie et l'Office de la propriété intellectuelle du R.-U. à un article sur les principes des stratégies d'enregistrement des recherches.

4. **Apporter des améliorations additionnelles au Système de gestion de la qualité (SGQ) :**
   - A pleinement déployé un système de contrôle de la qualité pour les demandes internationales, avec des améliorations subséquentes à l'interface.
   - A mis à niveau l'outil d'enregistrement des recherches (pour permettre une recherche pleinement documentée à chaque étape du processus d'examen et pour les rapports d'examens sortants).

L'arriéré des demandes de brevet comportant une demande d'examen en attente d'une première intervention et comptant 18 mois ou plus a été réduit de plus de 90 % depuis mars 2012.

BREVETS

DOSSIERS EN ATTENTE ET DÉLAIS DE TRAITEMENT

LE DÉLAI DE TRAITEMENT DES BREVETS (OU TEMPS D'ATTENTE) DE L'OPIC A DIMINUÉ DE PRÈS DE 17 % ENTRE 2011-2012 ET 2014-2015, ET LE NOMBRE DE DEMANDES DE BREVET COMPORTANT UNE DEMANDE D'EXAMEN EN ATTENTE D'UNE PREMIÈRE INTERVENTION A ÉTÉ RÉDUIT DE 37 % ENTRE 2011–2012 ET 2014–2015.

réduction

2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
DÉLAI DE TRAITEMENT **48,4 mois**	DÉLAI DE TRAITEMENT **45,7 mois**	DÉLAI DE TRAITEMENT **42,7 mois**	DÉLAI DE TRAITEMENT **40,3 mois**

ÂGE DES DOSSIERS EN ATTENTE* D'UNE PREMIÈRE INTERVENTION**

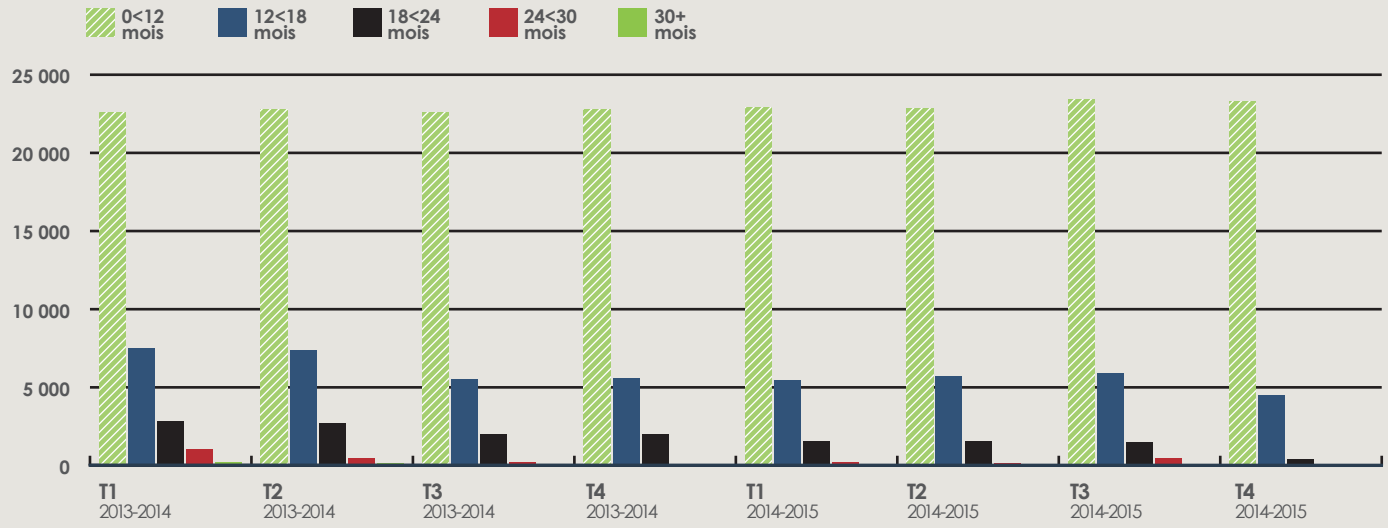

* Âge des dossiers en attente à la fin du trimestre
**L'âge des dossiers en attente est calculé à partir de la date de la demande d'examen

DIRECTION DES MARQUES DE COMMERCE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
Afin de soutenir l'objectif de l'OPIC de réduire le temps de gestion des droits de PI, la Direction des marques de commerce a visé à réduire le nombre de mois entre le dépôt et l'enregistrement d'une marque de commerce. À la fin du mois de mars 2015, une moyenne annuelle de 28,7 mois avait été atteinte. Ceci représentait une augmentation de 1,7 mois du temps d'attente global par rapport à l'exercice financier précédent. Le résultat découle des efforts de création d'outils d'établissement de rapports, et particulièrement du fait que ces outils ont pu repérer des dossiers non traités dans les inventaires de dossiers, ce qui a engendré le traitement de dossiers plus anciens. Pour contrebalancer cette augmentation, de nouvelles mesures continuent d'être entreprises pour atteindre les objectifs, comme la mise en place de Lean dans certains processus. De plus, une fois que les changements législatifs apportés en 2014–2015 seront mis en œuvre, la direction des marques de commerce pourra améliorer et réduire les délais de traitement à l'avenir.

PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES ET RÉSULTATS ATTEINTS

1. **Continuer à améliorer les processus, en particulier en ce qui a trait au courrier :**
   - A lancé un projet pilote Lean pour examiner tous les processus d'affaires de bout en bout, avec de bons progrès et des résultats positifs. Vise à réduire le temps de traitement total de la soumission de la demande à l'enregistrement.
   - S'est engagée à réduire les temps de réponse pour le courrier reçu après un rapport d'examinateur.
2. **Examiner les outils de production de rapports :**
   - A ajouté une composante « âge » à la plupart des rapports pour une représentation plus exacte du volume de travail, et pour prendre des décisions meilleures et plus opportunes.
   - A travaillé à un modèle de production pour aider à déterminer la capacité optimale.
3. **Continuer à moderniser les cadres réglementaires et législatifs pertinents :**
   - A travaillé à la mise en œuvre de nouvelles modifications législatives qui permettent l'accès à trois traités internationaux (Arrangement de Nice, Traité de Singapour et Protocole de Madrid).
4. **Mettre en œuvre de nouveaux règlements sur les agents de marques de commerce**
   - A mis en œuvre la nouvelle réglementation sur les agents de marques de commerce, qui est entrée en vigueur le 1er avril 2014. Les nouveaux agents doivent maintenant réussir l'examen de qualification avant d'être inscrits sur la liste des agents de marques de commerce.

Des mesures ont également été prises en 2014–2015 pour réduire activement le nombre de dossiers en attente. Si le temps consacré au traitement du courrier en attente a entraîné une légère augmentation au cours du dernier trimestre de l'exercice financier, la réduction du nombre de dossiers en attente existants a de manière générale aidé l'OPIC à devenir plus efficace dans la gestion des délais de traitement.

MARQUES DE COMMERCE

DOSSIERS EN ATTENTE ET DÉLAIS DE TRAITEMENT

SI LE DÉLAI D'ENREGISTREMENT ET LES DOSSIERS EN ATTENTE TOTAUX DE MARQUES DE COMMERCE DE L'OPIC ONT TOUS DEUX AUGMENTÉ DEPUIS 2011-2012, D'IMPORTANTES CONNAISSANCES ONT ÉTÉ ACQUISES SUR LES FACTEURS DERRIÈRE L'ÉLÉMENT DE TEMPS ET UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ VIS-À-VIS DE L'AMÉLIORATION DES PROCESSUS MÈNERA À DES RÉDUCTIONS DU DÉLAI DE TRAITEMENT DANS LES ANNÉES À VENIR.

augmentation

2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
DÉLAI DE TRAITEMENT **27,3 mois**	DÉLAI DE TRAITEMENT **27,1 mois**	DÉLAI DE TRAITEMENT **27 mois**	DÉLAI DE TRAITEMENT **28,7 mois**

ÂGE DES DOSSIERS* EN ATTENTE D'UNE PREMIÈRE INTERVENTION**

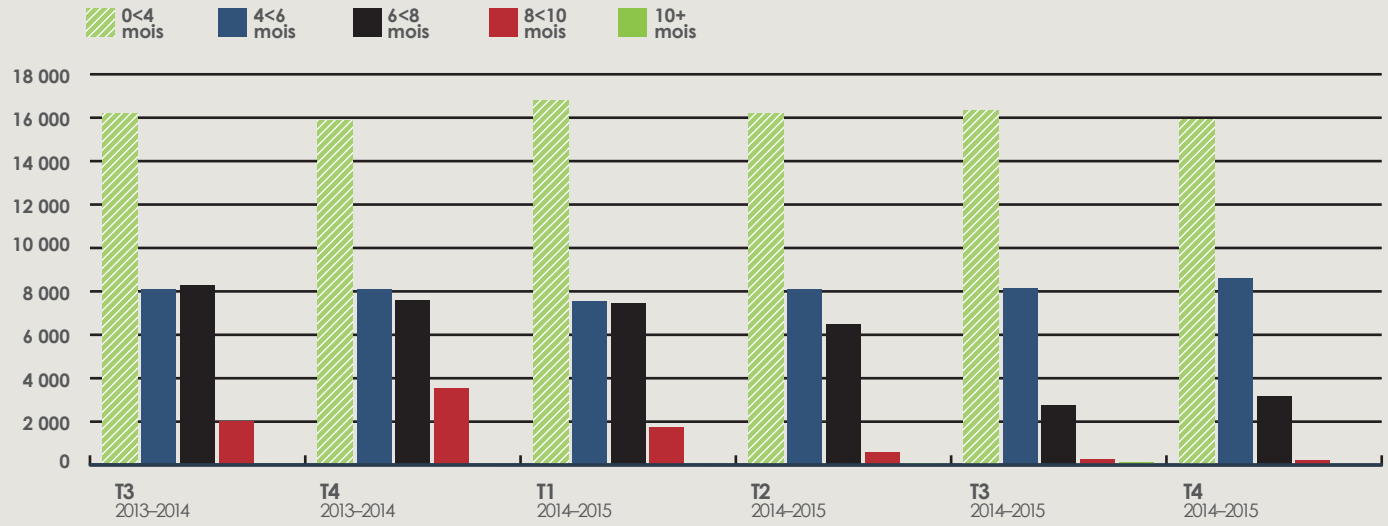

* Âge des dossiers en attente à la fin du trimestre.

DIRECTION DU DROIT D'AUTEUR ET DES DESSINS INDUSTRIELS

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
En 2014-2015, la Direction du droit d'auteur et des dessins industriels a fait porter ses efforts sur la réduction du temps d'examen des demandes d'enregistrement de dessin industriel et l'émission d'une décision opportune. La direction s'est attelée à réduire le nombre moyen de mois entre la réception d'une demande d'enregistrement de dessin industriel et son enregistrement à 10,8 mois. À la fin de l'exercice financier, la direction avait atteint un taux moyen de 11,8 mois, en partie à cause d'une nouvelle approche du premier arrivé premier servi dans le traitement des demandes, qui a fait passer en premier les dossiers plus anciens et complexes. Également, de nombreux dossiers étaient associés à des dossiers encore en traitement et ne pouvaient pas être enregistrés tant que les dossiers connexes n'étaient pas aussi autorisés. (S'il n'a pas de lien avec un autre dossier, un dossier est enregistré le même jour qu'il est admis.)

PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES ET RÉSULTATS ATTEINTS

1. **Élaborer de nouveaux modèles et processus pour le traitement des dossiers de dessin industriel afin d'atteindre les cibles définies :**
   - A perfectionné le modèle de prévision.
   - A continué à améliorer le délai de traitement prévu entre le moment où le dossier est soumis et celui où il est admis.
2. **Mettre en place un plan pour réduire de façon importante les niveaux courants de demandes en attente :**
   - A créé de nouveaux outils de travail pour réduire le temps d'attente et s'assurer de progrès vers la situation souhaitée.
   - A mis l'accent sur une action immédiate pour les dossiers en attente en traitant les demandes les plus anciennes de façon prioritaire, réduisant ainsi significativement le nombre de dossiers anciens.
3. **Développer une meilleure capacité de production de rapports de rendement et des outils de suivi plus performants :**
   - A utilisé un modèle de prévision comme outil essentiel pour déterminer le nombre de ressources requises en vue de l'atteinte de la cible fixée.
4. **Continuer à soutenir la modernisation de la PI en préparation de l'adhésion du Canada à des traités internationaux sur les dessins industriels :**
   - A collaboré à l'interne, au sein du ministère ainsi qu'avec le ministère de la Justice, à modifier la *Loi sur les dessins industriels*. Les modifications à la Loi ont reçu la sanction royale le 16 décembre 2014.

Les mesures prises depuis mars 2014 pour réduire activement le nombre de dossiers en attente existants ont contribué à une tendance à la baisse.

DESSINS INDUSTRIELS

DOSSIERS EN ATTENTE ET DÉLAIS DE TRAITEMENT

UN ARRIÉRÉ DE VIEILLES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE DESSINS INDUSTRIELS ET UN CHANGEMENT DANS LES PRATIQUES DE TRAVAIL ONT RALENTI LES ACTIVITÉS À COURT TERME, MAIS LES DÉLAIS DE TRAITEMENT ET LES NIVEAUX DE DOSSIERS EN ATTENTE COMMENCENT MAINTENANT À BAISSER POUR LES DEMANDES ANCIENNES.

début de réduction

2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
DÉLAI DE TRAITEMENT **9,5 mois**	DÉLAI DE TRAITEMENT **9,6 mois**	DÉLAI DE TRAITEMENT **12,6 mois**	DÉLAI DE TRAITEMENT **11,8 mois**

ÂGE DES DOSSIERS EN ATTENTE*

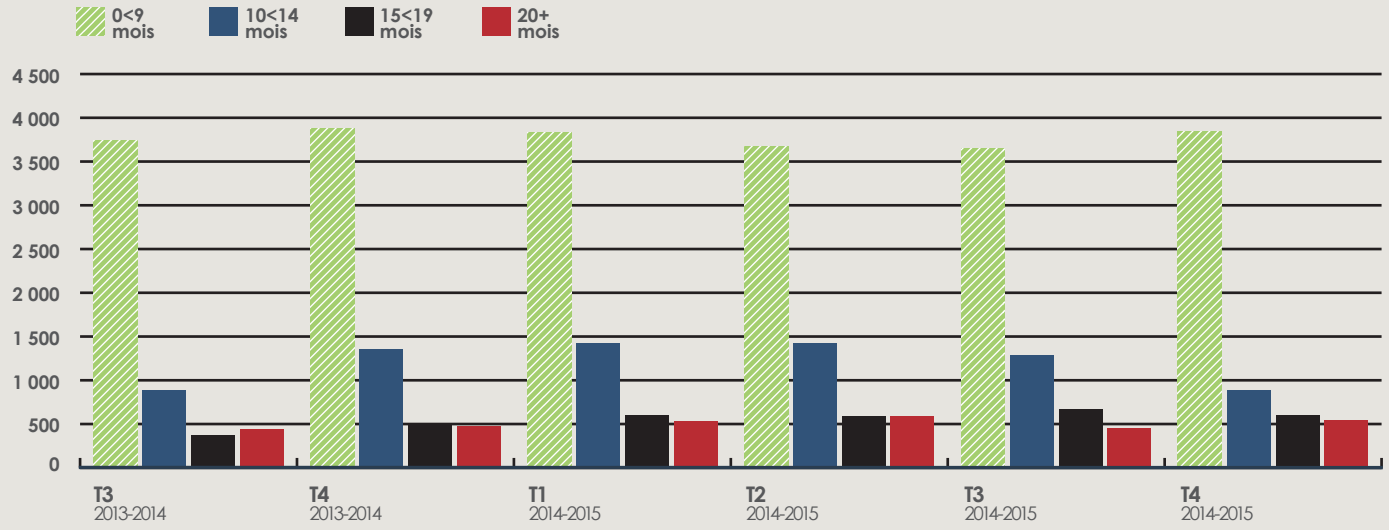

* Âge des dossiers en attente totaux à la fin du trimestre.

COMMISSION D'APPEL DES BREVETS

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
La Commission d'appel des brevets a atteint son but pour 2014-2015, qui était de réduire le temps d'examen des demandes rejetées à 24 mois ou moins, et est en bonne voie de parvenir pleinement à un délai de traitement de 18 mois d'ici la fin de 2015-2016.

PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES ET RÉSULTATS ATTEINTS

1. **Réduire considérablement le temps d'examen d'une demande rejetée :**
   - A amélioré la production de rapports et a mis au point des mises à jour périodiques de l'état et des mécanismes pour encourager une détermination rapide des questions nécessitant une intervention.
   - A priorisé l'alignement sur les priorités de l'OPIC.
2. **Soutenir la modernisation de la PI en adaptant les processus en fonction des modifications aux *Règles sur les brevets* et en fournissant une orientation au public sur le nouveau cadre :**
   - A élaboré une orientation à l'intention du public et de la communauté des agents sur les récentes modifications aux *Règles sur les brevets* ayant une incidence sur les procédures postérieures à la décision finale.

L'arriéré des dossiers en attente depuis plus de 30 mois a été éliminé et la proportion des dossiers en attente depuis 18 mois ou plus a été réduite de 50 % à 8 % depuis mars 2012.

ÂGE DES DOSSIERS EN ATTENTE*

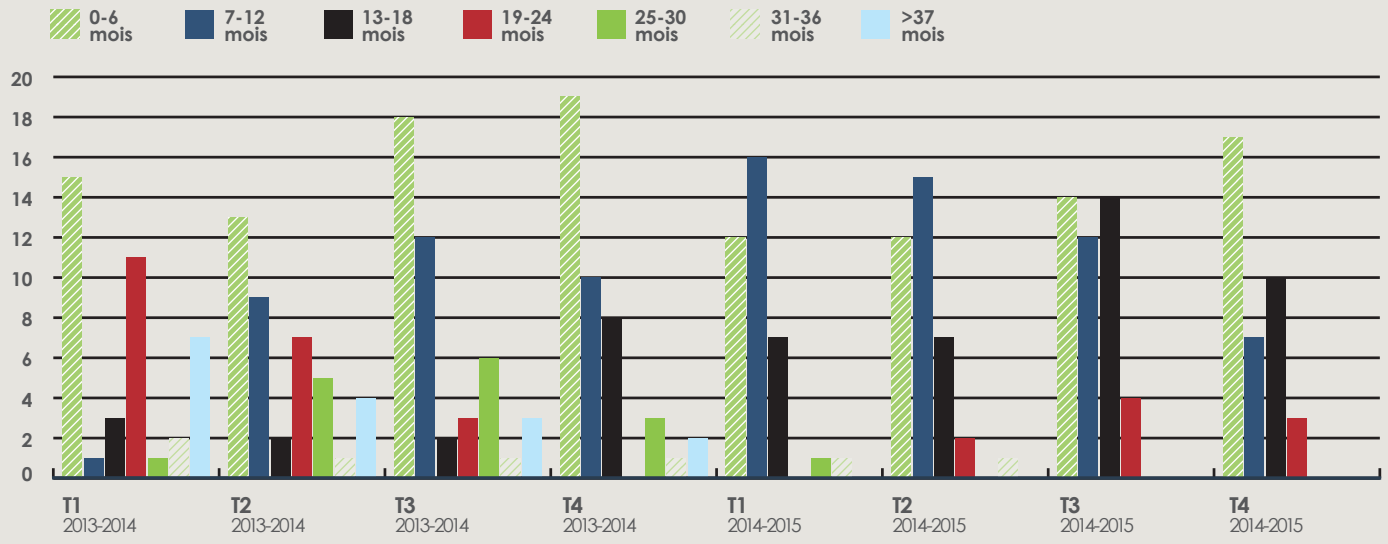

* Âge des dossiers en attente à la fin du trimestre.

COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :
La Commission des oppositions des marques de commerce a visé à réduire le délai de traitement moyen des dossiers d'opposition à 4 ans — et a dépassé ce but en atteignant un délai moyen de 3,25 ans.

PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES ET RÉSULTATS ATTEINTS

1. **Améliorer la qualité et la certitude juridique :**
   - A éliminé tous les cas réguliers commencés en 2009 ou avant.
   - A poursuivi la phase de contrôle du projet Lean et a maintenu son engagement à examiner tout le courrier reçu dans les cinq jours de sa réception à la commission.
2. **Travailler sur les modifications à la *Loi sur les marques de commerce* et au *Règlement sur les marques de commerce* :**
   - A travaillé avec la Direction des marques de commerce à élaborer de bonnes exigences d'affaires pour les changements législatifs.
3. **Mettre l'accent sur les modifications réglementaires et législatives en vue de la mise en oeuvre du projet de loi C-8, la *Loi visant à combattre la contrefaçon de produits*.**
   - A dirigé la rédaction de la réglementation en collaboration avec les experts en politiques du ministère de la Justice et de la Direction des marques de commerce en réponse aux modifications législatives, à la suite de la sanction royale de la *Loi visant à combattre la contrefaçon de produits* (projet de loi C-8).
   - A mené du travail important concernant les modifications à la *Loi sur les marques de commerce* et au règlement connexe en vue de l'adhésion à des traités sur les marques de commerce. Les modifications à la *Loi sur les marques de commerce* ont obtenu la sanction royale le 19 juin 2014.

Le temps d'attente global (dossiers en attente à résoudre) a diminué de 30 % pour les oppositions et de 16 % pour les dossiers relevant de l'article 45 depuis 2011-2012, et le nombre total de dossiers d'opposition actifs a diminué de 23 % au cours de la même période. Tous les cas de plus de cinq (5) ans ont été fermés.

ÂGE DES DOSSIERS D'OPPOSITION EN ATTENTE

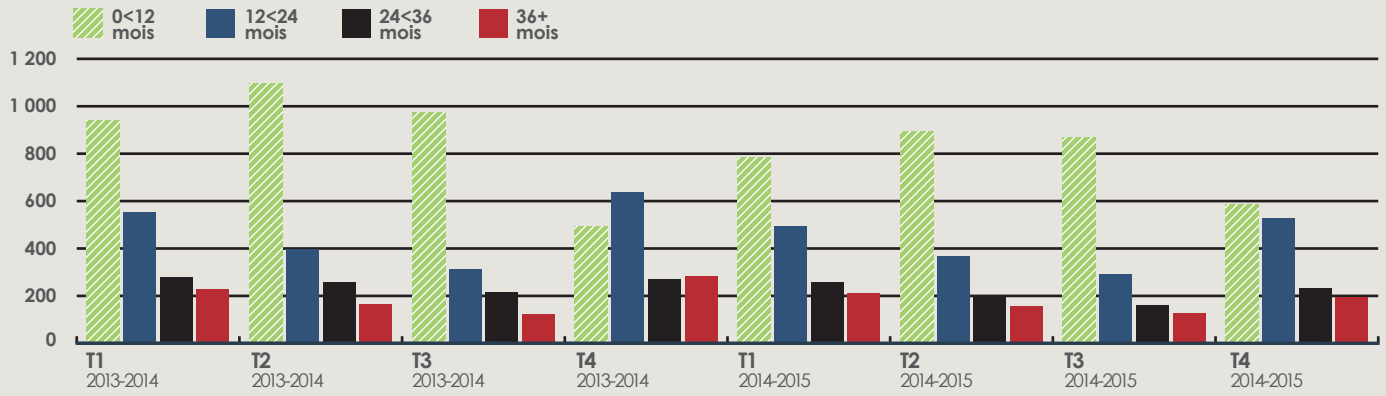

* Âge des dossiers en attente à la fin du trimestre.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES EN LIGNE À L'ADRESSE WWW.OPIC.IC.GC.CA

États financiers vérifiés et renseignements financiers supplémentaires

MARQUES DE COMMERCE

Graphiques

- Demandes d'enregistrement de marque de commerce
- Demandes de marque de commerce traitées

Tableaux

- Demandes de marque de commerce déposées, selon la langue
- Demandes de marque de commerce déposées et enregistrées, par province ou territoire
- Les 10 principaux requérants de marque de commerce
- Les 10 principaux propriétaires de marque de commerce
- Demandes de marque de commerce déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le requérant
- Commission des oppositions des marques de commerce — Résultats opérationnels

BREVETS

Graphiques

- Requêtes d'examen de brevet
- Demandes de brevet traitées

Tableaux

- Demandes de brevet déposées, selon la langue
- Demandes de brevet déposées, requêtes d'examen et brevets délivrés, par domaine
- Demandes de brevet déposées et brevets délivrés à des résidants du Canada et à des résidants de pays étrangers (année financière 2014–2015)
- Les 10 principaux demandeurs de brevet(année financière 2014–2015)
- Les 10 principaux titulaires de brevet (année financière 2014–2015)
- Demandes de brevet déposées et brevets délivrés, selon l'origine indiquée par le demandeur
- Commission d'appel des brevets — Résultats opérationnels

DROIT D'AUTEUR

Graphiques

- Demandes d'enregistrement de droit d'auteur
- Demandes de droit d'auteur traitées

Tableaux

- Demandes de droit d'auteur déposées, selon la langue
- Demandes de droit d'auteur déposées et enregistrées, par province ou territoire
- Demandes de droit d'auteur déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le demandeur
- Les 10 principaux demandeurs de droit d'auteur

DESSINS INDUSTRIELS

Graphiques

- Demandes d'enregistrement de dessin industriel
- Demandes de dessin industriel traitées

Tableaux

- Demandes de dessin industriel déposées, selon la langue
- Demandes de dessin industriel déposées et enregistrées, par province ou territoire
- Demandes de dessin industriel déposées et enregistrées, selon l'origine indiquée par le demandeur
- Les 10 principaux demandeurs de dessin industriel
- Les 10 principaux propriétaires de dessin industriel

Statistiques générales

- Activités clés
- Finances
  - Revenus par produit et service
  - Dépenses de fonctionnement, par catégorie
  - Dépenses, par regroupement de directions
  - Revenus — Brevets
  - Revenus — Marques de commerce
  - Revenus — Droit d'auteur et dessins industriels
- Ressources humaines
  - Employés, par groupe d'âge
  - Nombre d'employés
  - Employés, selon le sexe
- Direction de l'information
  - Consultations du site Web
  - Demandes de renseignements

Normes de service à la clientèle